



Bonjour .

Par **kibag**, le **22/05/2014** à **20:28**

bonjourrnje vous votre aide rnQu'arrive-t-il si je fais essayer ma voiture à un ami ou s'exercer mon fils apprenti conducteur rnet qu'il a un accident au volant de ma voiture? Suis-je couvert?rnmerci d'avance.....

Par **rokiaf**, le **23/05/2014** à **00:52**

BonjourrnVotre contrat d'assurance automobile vous oblige à déclarer toute situation pouvant influencer la décisionrnde vous assurer ou sur l'établissement de votre prime: le nombre de sinistres dans lesquels vous avez étérnimpliqué, les personnes qui conduisent votre véhicule ou l'utilisation que vous en faites. Il est importantrnde répondre honnêtement à ces questions.rnMoi pour ma part je vous recommande celui-ci : **xxxxxxxxxxxx**

Par **chaber**, le **23/05/2014** à **07:38**

bonjour kelbagrnrnUn assuré qui essaie de prévenir des conséquences d'un sinistre est malheureusement peu courant.rnrnLes réponses sont dans votre contrat, conditions générales et particulières, qu'il faut absolument relire:rnrn- usage du véhiculern- conduite exclusive ou nonrn- si oui montant de la franchise en cas de prêtrn- exclusion ou non jeune permisrn- si oui montant de la franchise à votre charge (pouvant se cumuler avec la précédente)rn[citation]ou s'exercer mon fils apprenti conducteur rnet qu'il a un accident au volant de ma voiture? Suis-je couvert? [/citation]**déclarer absolument à l'assureur la conduite accompagnée**rnrnBonjour rokiafrnrnvous n'avez pas à faire de publicité sur le site